

INSCRIPTIONS SCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE EN PETITE SECTION DES ENFANTS NÉS EN 2020 - EN TRÈS PETITE SECTION, EN CLASSE PASSERELLE DES ENFANTS NÉS EN 2021

DU 1^{ER} FEVRIER 2023 AU 7 MARS 2023

Le Maire de la commune de SAINT-ANDRÉ informe les familles que les inscriptions se feront de **8h00 à 15h00** aux dates et lieux indiqués ci-dessous.

DATES	SECTEURS	ECOLES	LIEUX D'INSCRIPTION
Mercredi 1 ^{er} février 2023	Centre Ville	Les Capucines	Gymnase Michel Debré (Salle de réunion)
Judi 2 février 2023	Centre Ville	Georges Marie Soba - M.J.J EVE	Gymnase Michel Debré (Salle de réunion)
Vendredi 3 février 2023	Centre Ville et Dioré	Les Lilas - Marius Teza	Gymnase Michel Debré (Salle de réunion)
Lundi 6 février 2023	Mille Roches	Raphaël Vidot	Espace Culturel Pierre Roselli
Mardi 7 février 2023	Mille Roches	Ary Payet	Espace Culturel Pierre Roselli
Mercredi 8 février 2023	Cressonnière	Les Flamboyants - Raymond Allard	Espace Culturel Pierre Roselli
Judi 9 février 2023	Cressonnière	Josée Leger	Espace Culturel Pierre Roselli
Lundi 13 février 2023	Bras des Chevrettes	Bras des Chevrettes	Pôle de Services de Bras des Chevrettes
Mardi 14 février 2023	Chemin du Centre	Docteur Martin	Pôle de Services de Fayard
Mercredi 15 février 2023	Chemin du Centre	Fayard	Pôle de Services de Fayard
Judi 16 février 2023	Chemin du Centre	Suzie Bomel	Pôle de Services de Fayard
Lundi 20 février 2023 au Mardi 21 février 2023	Cambuston	Emile Thomas - Les Cytises	Salle des Fêtes de Cambuston
Mercredi 22 février 2023 au Judi 23 février 2023	Champ-Borne	Saint- Clair Agénor	C.A.S.E de Champ Borne
Lundi 27 au Mardi 28 février 2023	Petit Bazar	Les Tourterelles	C.A.S.E de Petit Bazar
Mercredi 1 ^{er} mars 2023 au Judi 2 mars 2023	Rivière du Mât	Leconte de Lisle	Pôle de Services de Rivière du Mât les Bas
Lundi 6 mars 2023 au Mardi 7 mars 2023	Ravine Creuse	Ravine Creuse 1 -Jean-Albany	C.A.S.E de Ravine Creuse

Dérogation à la carte scolaire : vous devez obligatoirement procéder à l'inscription scolaire de votre enfant sur l'école de votre secteur d'habitation, remplir une demande de dérogation, joindre toutes les pièces justificatives, et retourner le dossier au **Service des Inscriptions Scolaires au Domaine de la Vanille, 470 Rue de la Gare Bât G Etage 2** avant le **15/03/2023**.

Les commissions de dérogation tous niveaux et d'attribution de places pour les enfants de - de 3 ans auront lieu en avril 2023.

- Présentation du livret de famille en original et photocopies (page parents et enfants(s)) ou extrait de naissance de l'enfant
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de - 3 mois (électricité, eau, téléphone fixe)
- Photocopie de la pièce d'identité des responsables légaux
- Photocopie de la décision de placement du Département, le cas échéant
- En cas de séparation, photocopie de la dernière décision fixant la garde de l'enfant et l'autorité parentale, le cas échéant

Si restauration scolaire

- Photocopie du livret de famille (parents et enfants), photocopie de décision de placement du Département
- Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus, 1 photo, 1 RIB si prélèvement
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de - 3 mois (électricité, eau, téléphone fixe)
- Photocopie de l'attestation de paiement CAF (-3 mois) et nombre d'enfants à charge

Si transport scolaire

* Démarche à effectuer à compter de juin 2023 sur le site de la CIREST : www.cirest.fr